

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT AMONT DE LA SERRE ET DU VILPION

Travaux d'arasement du seuil de l'ancien moulin de Chaourse

Compte-rendu n° 15 de la réunion du 1 juillet 2020

<ul style="list-style-type: none"> Lieu : Mairie de Chaourse 	
<ul style="list-style-type: none"> Maître d'ouvrage (MO) : Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion M. LEFEBVRE : Président 	
<ul style="list-style-type: none"> Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques M PACAUD : 03.23.20.36.10 g.pacaud@griv.fr 	<ul style="list-style-type: none"> Maître d'œuvre (MOE) Bureau d'études ECAA M. DANIEL : 07.70.29.68.53 gdaniel@ecaa02.fr
<ul style="list-style-type: none"> Contrôleur extérieur SOCOTEC Damien Religieux : 06 13 40 01 81 damien.religieux@socotec.com 	<ul style="list-style-type: none"> Coordonnateur SPS SOCOTEC Laurent Goujart : 06 18 94 41 71 Laurent.GOUJART@socotec.com
<ul style="list-style-type: none"> Entreprise Lot 1 : Génie-civil CGCR Conduite de travaux : Amandine De Barba : 06 47 82 94 17 amandine.debarba@cgcr.fr 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise Lot 2 : Travaux en rivière CGCR Conduite de travaux : Amandine De Barba : 06 47 82 94 17 amandine.debarba@cgcr.fr Sous-traitant : SARL HOURRIER Hourrier Alexandre 06 40 23 48 52 hourrier-entreprise@wanadoo.fr
<p align="center">EXPERTISE JUDICIAIRE – REFERE PREVENTIF PHILIPPE VERHAEGHE Por : 06 45 37 66 99 - philippe.verhaeghe7@orange.fr</p>	

**PROCHAINE REUNION – le 8 juillet 2020
à 9h00 sur site – accès côté « bras mort »**

Les personnes convoquées aux réunions sont indiquées dans le tableau ci-après (en dernière colonne).

Les travaux d'arasement du seuil de l'ancien moulin de Chaourse sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



Région
Hauts-de-France

• Nom, Prénom :	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
M. Lefebvre	Président Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion Mail : jean.luc.lefebvre.st02@gmail.com	v			v
M. Le Roux	Vice-président Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion Mail : pafler@aol.com	v			v
M. Charpentier	Maire de Chaourse mairiechaourse@orange.fr - 03 23 21 36 33	v			v
M. Delbaere	Adjoint au maire de Chaourse	v			v
M. Girardot	Chef de service eau et biodiversité Communauté de Communes des portes de la Thiérache lgirardot@portes-de-thierache.fr	v			
Mme TUAUX	Agence Française pour la Biodiversité Mail : sophie.tuaux@afbiodiversite.fr		v		
M. ALAVOINE	Agence Française pour la Biodiversité Mail : jean-francois.alavoine@afbiodiversite.fr		v		
Mme FALCONNET M. BOUSSARD	Agence de l'eau Seine Normandie – Vallées d'Oise FALCONNET.MADISONE@aesn.fr Boussard.francois@aesn.fr		v		
M. GOUJARD.	CSPS – SOCOTEC Laurent.GOUJART@socotec.com				
M. RELIGIEUX	Bureau de contrôle – SOCOTEC damien.religieux@socotec.com				

LELIEVRE Anne-France	Direction Départementale des Territoires – Unité Police de l'Eau - 03.23.24.65.21 Mail : ddt-env@aisne.gouv.fr Mail : anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr		v		
SIRON Anne	FEDEER – REGION HAUT DE FRANCE Anne.SIRON@hautsdefrance.fr			v	
VERHAEGHE Philippe	Expert judiciaire Mail : philippe.verhaeghe7@orange.fr				
PACAUD Geoffrey	USAGMA – Assistant à maîtrise d'ouvrage Mail : g.pacaud@griv.fr	v			
DANEL Guillaume	ECAA – Maître d'œuvre gdanel@ecaa02.fr	v			v
AMANDINE De Barba	CGCR – ENTREPRISE LOT 1 et 2 Amandine.debarba@cgcr.fr	v			v
HOURRIER Alexandre	HOURRIER – Sous-traitant CGCR LOT 2 hourrier-entreprise@wanadoo.fr			v	
LOIZEAUX Jean-Claude LOIZEAUX Sébastien Propriétaire parcelle ZH 14	Sebastien.loizeaux@orange.fr Loizeaux0687@orange.fr				
ROCOURT Philippe M. BIBE Propriétaire parcelles Zh19, B 1519, 1517, 1160 et 1159	philipperocourt@sfr.fr				
M. CHOAIN Propriétaire parcelle B1509 Exploitant parcelle B 1163	choain02@orange.fr				
M. ROCOURT Christian Propriétaire parcelle B1163					
M. PICARD Patrick Propriétaire parcelle ZH16					

MO : Maitre d'ouvrage
 MOE : Maitre d'œuvre
 BC : Bureau de Contrôle

● **ADMINISTRATIF:**

Marché notifié le 27/05/2019.

L'entreprise CGCR a déclaré en sous-traitance pour le lot 2 l'entreprise SARL HOURRIER.

Définition des droits de passages et des travaux par parcelles acté sur le CR n°2.

Envoi des conventions de passage et de travaux prévu le 26/09/2019 – en attente du retour des propriétaires.

M. Rocourt a renvoyé sa convention le 19/06.

M. Choain ne veut pas de travaux sur sa parcelle – reprise de contact le 26/06 pour avoir un droit de passage néanmoins pour faire les travaux en rive droite.

Vue du panneau d'information de chantier :



● **PHASE DE PREPARATION DES TRAVAUX:**

Il est demandé à l'entreprise de transmettre en fin de phase de préparation :

- Les études de dimensionnement et de conception de la passerelle – plans V5 - **Fait et validé MOE 05/08/2019 + BC 18/07/2019**
- Les notes de calculs des bétons armés pour l'abaissement du seuil – **Fait et validé MOE 29/07/2019 + BC 06/09/2019**
- La note de calcul de la stabilité du talus renforcé en génie végétale (stabilité au glissement) **Fait et reçu le 09/10/2019 – en attente VISA SOCOTEC**
- Les fiches d'agrément des fournitures et matériaux pour l'ensemble des lots 1 et 2 – **fait et validé MOE le 24/09/2019**

Les travaux d'arasement du seuil de l'ancien moulin de Chaourse sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



- Le phasage de réalisation de l'abaissement du seuil respectant l'obligation primordiale de maintenir la stabilité des ouvrages riverains (murs des culées et murs de la mairie) – **Fait et Validé MOE dans le VISA du 06/09/2019 SOCOTEC et du 29/07/2019 MOE**
 - Un plan montrant les zones pour les installations de chantiers et de stockage des matériaux, Les accès aux chantiers, les routes empruntées pour les livraisons des matériaux et autres fournitures, zones de manutention pour la passerelle – **Fait et validé MOE/MOA**
 - Une copie des conventions d'accès par des parcelles privées – **transmis aux propriétaires et exploitants le 26/09/2019 – en attente de retour des propriétaires.**
 - Calcul de stabilité des talus renforcés : **transmis à SOCOTEC le 09/10/2019 – VISA reçu le 28/10.**
- **DOCUMENTS A TRANSMETTRE :**
 MOE >CGCR :
 CGCR>MOE :
 SOCOTEC > MOE et CGCR :
 - **TRAVAUX:**

Planning prévisionnel :

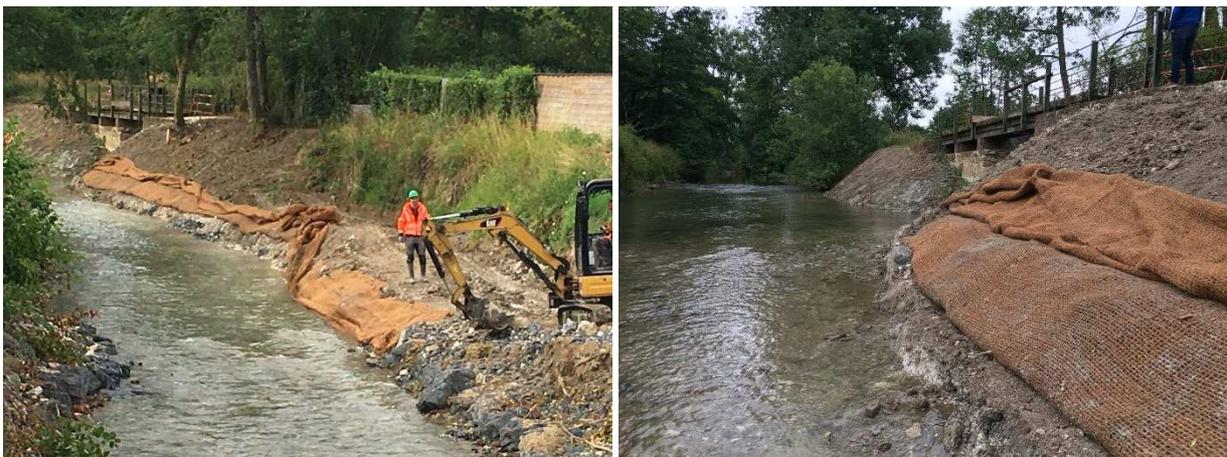
Les travaux ont repris le 16 juin 2020 en rive gauche.

Avancement des travaux :

Réalisation des remblais renforcés en rive gauche

Réalisation des banquettes granulaire en rives droite et Gauche

Travaux en cours et points techniques validés en réunion :



Les travaux d'arasement du seuil de l'ancien moulin de Chaourse sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie





Travaux à venir :

- remblai sur rive gauche,
- finir les banquettes granulaires en rive droite,
- remblai en terre en rive droite,
- aménagement des banquettes en aval avec le rechargement en terre de la banquette créée lors des crues de cette hiver,
- réalisation des épis en amont

Points techniques :



Il est acté de faire une banquette granulaire en rive gauche à 20 en amont de celle faite en rive droite et de continuer la banquette granulaire (40/60 des bigbags) en rive droite comme sur le croquis ci-dessous



Banquette aval rive droite :

Il est acté de casser l'aspect rectiligne en rechargeant les extrémités pour dessiner une légère courbe.

Un drain sera posé en sortie de l'ancien chenal usinier du moulin avant son remblaiement en terre pour permettre la sortie d'éventuelle eaux venant du chenal.



Traitement de la zone des renouées du japon :

Suite à la transmission des éléments techniques de la toile tissé DURACOVER, il est acté d'essayer le produit sur la zone contenant les renouées.

Les éléments techniques de la toile DURACOVER seront joints au compte rendu.

Implantation des épis :

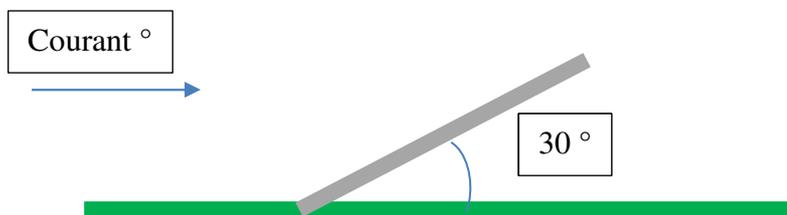
8 épis ont été implanté ce jour sur la partie amont du projet.

Une visite de la partie aval sera faite lors d'une prochaine réunion pour voir la nécessité d'en mettre.

La forme des épis sera rectiligne et non trapézoïdale voir photo type ci-dessous :



L'angle de pose sera doux et de l'ordre de 30° , l'épis aura une longueur de l'ordre de 3 m compris ancrage en berge.



Des épis naturels faits par des troncs et branches d'arbres seront conservés et stabilisés en les fixant solidement à la berge.

Abreuvoirs :

La réalisation de 3 abreuvoirs est possible sur les berges de la pâture de M. Loizeaux. A confirmer avec eux.

Éléments actés lors des réunions précédentes

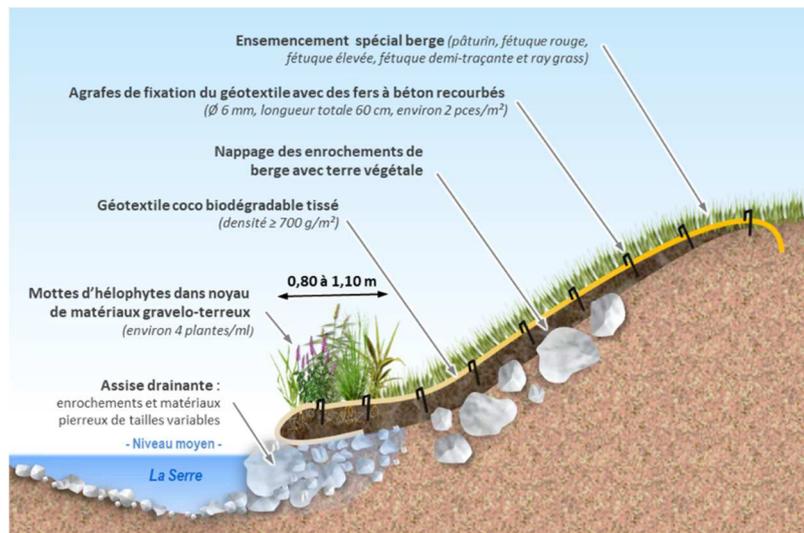
Traitement de la berge en droite et gauche à l'amont immédiat de l'ancien seuil du moulin.

Il est acté ce jour, que l'aménagement de la zone de transition entre l'ancien seuil et les talus des berges se fera par la réalisation :

- d'une assise granulaire – (déjà faite en enrochement),
- d'un talus avec rechargement en terre végétale
- et une couverture en nappe coco + engazonnement.



selon la coupe ci-dessous :



Eléments techniques actés lors de la réunion précédente :

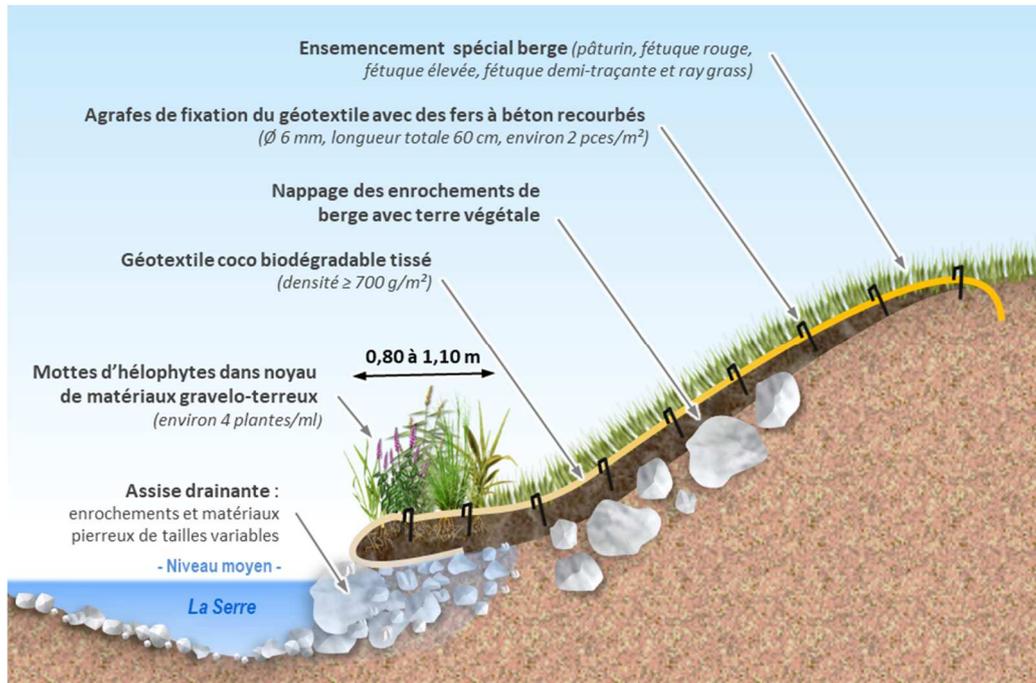
Suite à cette décision, il est acté qu'un aménagement de banquette en matériaux granulaires sera fait le long de la berge concernée avec le principe défini par le croquis ci-dessous

Ce principe de banquette sera également réalisé en rive gauche le long de l'assise en enrochement.

Au niveau de la jonction entre le talus renforcé rive gauche et le mur en retour de la passerelle, un aménagement du talus sera réalisé sur le croquis type ci-dessous pour passer d'un talus « doux » à un plus pentu à 3/2.

Les travaux d'arasement du seuil de l'ancien moulin de Chaourse sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie





Travaux de remise en état de l'ancien déversoir :

Les basses eaux montrent la présence d'un ancien ouvrage traversant la Serre, une rangée de vieux pieux sont présents.



Le radier de l'ouvrage sera refait au niveau de l'eau actuel, cela permettra d'avoir un ratio de répartition des eaux à 95 % dans la Serre et 5 % dans l'ancien bras mort redevenu vivant depuis octobre 2019.

Pour les travaux en aval, il est acté d'utiliser la zone de dépôt en rive gauche en la rechargeant en terre pour créer la banquette plantée d'hélophyte. Il reste à combler le petit chenal traversant la zone de dépôt et faire le rechargement en terre.

Les travaux d'arasement du seuil de l'ancien moulin de Chaourse sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie





Réalisation de la banquette en rive droite en aval, amenée des terres possibles depuis la cour de la mairie en démontant deux panneaux de clôture – à valider avec la mairie.

Talus entre l'ex bras mort et la Serre, réalisation d'une assise du talus sur le même principe que la rive gauche amont puis aménagement d'une pente douce remontant jusqu'au niveau de la passerelle.



Prochaine réunion :

Le 8 juillet 2020 à 9h00 – Rdv sur site par l'accès de chantier coté bras mort

Les travaux d'arasement du seuil de l'ancien moulin de Chaourse sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



Région
Hauts-de-France